

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000004621 (Réf : TILLE) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 18 avril 2024
- Département : 60 Oise
- Rubrique : Enquete Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le mardi 26 mars 2024

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : 01 47 00 76 00
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 56 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TILLÉ

Par arrêté n°A-ARP-2024-0006, la Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Tillé, visant à des ajustements au règlement écrit : 1- Ajustement à l'article 6 du règlement des zones UA, UB, UC et UD portant sur l'implantation des constructions principales par rapport à la voie publique, à l'article 13 des zones UA, UB, UC et UD concernant le traitement des espaces restés libres de construction, et à l'article 9 des zones UA et UB ; 2- Ajustement à l'article 7 du règlement de la zone UE (hors zone d'activités Ecoparc) portant sur l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ; 3- Ajustement à l'article 10 de la zone UD en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions ; 4- Ajustement de l'article 11 du règlement de la zone UA et de la zone UB pour ce qui concerne le traitement des vitrages, les toitures en zones UA, UB, UC et UD, les couleurs et les matériaux en zones UA, UB, UC et UD, ainsi que le traitement des clôtures en zones UA, UB, UC et UD ; 5- Ajustement de l'article 12 du règlement des zones UA, UB, UC et UD en cas de création de nouvelle aire de stationnement de plus de 9 places ; 6- Mise à jour du règlement graphique en retirant l'emplacement réservé

n°8 (supprimé à l'issue de la modification simplifiée n°3 du PLU) et l'emplacement réservé n°9 (opération réalisée).

Monsieur Michel HIRSCH a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par madame la Présidente du tribunal administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera en mairie de Tillé, pour une durée de 32 jours consécutifs, **du mercredi 17 avril 2024 (10h00) au vendredi 17 mai 2024 (19h00)**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des dispositions du projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme sur support papier ou informatique en mairie, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.tille.fr ; il pourra également consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante (Mairie de Tillé, 5 rue de l'Eglise, 60000 TILLE, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur). Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : Mairie@tille.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Tillé, les

- le mercredi 17 avril 2024 de 10h00 à 12h00,
- le lundi 29 avril 2024 de 16h00 à 18h00,
- le vendredi 17 mai 2024 de 17h00 à 19h00.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

MADAME LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).